## **ORGANISATION MONDIALE**

## **DU COMMERCE**

**G/SPS/GEN/256** 2 juillet 2001

(01-3291)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

## **QUESTIONS POSÉES AUX COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES**

<u>Communication présentée par le Pérou à la réunion</u> <u>des 10 et 11 juillet 2001</u>

Étant donné les assurances données dans le Livre blanc selon lequel les consommateurs européens seront informés de façon substantielle et précise, et la nécessité, mise en relief par le Commissaire Byrne, que les Communautés européennes restaurent la confiance de la population dans les produits alimentaires, les lois sur les denrées alimentaires, les sciences de l'alimentation et le contrôle des aliments.

Nous souhaiterions que les Communautés européennes donnent des explications sur les points suivants:

- 1. A-t-il été déterminé qu'une farine de poisson pure pouvait contenir le prion responsable de l'encéphalopathie spongiforme transmissible (EST) capable de provoquer l'ESB chez les ruminants?
- 2. Dans la négative, pourquoi la farine de poisson a-t-elle été temporairement interdite dans l'alimentation des ruminants?
- 3. Une telle interdiction pourrait-elle avoir une incidence sur le rendement, la teneur en protéines, la présence d'acides gras oméga, l'immunité ou une meilleure résistance à la maladie, la fertilité, la résistance générale et toute autre fonction ou valeur nutritionnelle chez les vaches laitières, les bovins de boucherie, la volaille et les porcs?
- 4. L'Agence alimentaire et vétérinaire de Dublin et/ou les services vétérinaires des États membres des Communautés européennes ont-ils déterminé qu'il y avait des données probantes portant à croire que la farine de poisson serait davantage contaminée par les farines de viande et d'os provenant des mammifères que d'autres ingrédients alimentaires?
- 5. Si une telle détermination a été établie à l'issue d'un examen minutieux ou de toute autre évaluation scientifique et technique appropriée, la Commission a-t-elle d'elle-même et/ou en coopération avec l'industrie alimentaire de l'Union européenne pris les mesures nécessaires pour mettre en place un système communautaire pour la farine de poisson en vue d'éliminer le risque de mélange par fraude ou par négligence?